

18 janvier 2019

nehls



RGPD

POLITIQUE EXTERNE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Une collecte loyale et transparente	3
3.	Un traitement des données licite et proportionné	4
4.	Un traitement de données exactes et minimisées	4
5.	Une protection des données assurée	4
6.	Des accès aux données encadrés	5
7.	Des droits des personnes respectés	5

1. Introduction

Le respect de la vie privée et de la protection des données personnelles constitue un facteur de confiance, valeur à laquelle tiennent particulièrement les entreprises du Groupe NEHS, en s'attachant au respect des libertés et droits fondamentaux de chacun.

La présente Politique Externe de protection des données personnelles témoigne des engagements pris par les entreprises du Groupe NEHS dans le cadre de leurs activités quotidiennes pour une utilisation responsable des données personnelles.

Les entreprises du Groupe NEHS se sont engagées dans une politique de respect et de maintien de normes élevées en matière de déontologie et notamment de protection des données personnelles. Pour cela, un Délégué à la Protection des Données Groupe (DPO) a été nommé ; il travaillera en lien avec les DPO des entreprises du Groupe lorsqu'elles en sont dotées.

Dans le cadre de leurs activités économiques, les entreprises du Groupe NEHS sont amenées à collecter et à traiter des données personnelles relatives à leurs clients, salariés et partenaires économiques, tels que fournisseurs et prestataires.

Soucieux de favoriser l'innovation tout en construisant une relation de confiance durable basée sur le partage de valeurs éthiques et responsables et sur le respect des droits des personnes, les entreprises du Groupe NEHS ont mis en place les moyens techniques et organisationnels nécessaires pour protéger les données personnelles traitées.

La présente politique a pour objet de présenter les engagements pris par les entreprises du Groupe NEHS en matière de protection des données personnelles.

Cette Politique Externe, accessible sur les sites internet des entreprises du Groupe NEHS et sur le site institutionnel du Groupe, pourra être amenée à évoluer pour prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires, ou tout changement dans l'organisation du Groupe.

2. Une collecte loyale et transparente

Les entreprises du Groupe NEHS s'engagent à être transparentes vis-à-vis des personnes concernées par la collecte de données : les données personnelles ne doivent pas être collectées et traitées à leur insu.

Ainsi, avant de mettre en œuvre un traitement, les entreprises du Groupe NEHS s'engagent à vérifier que les personnes concernées ont été informées :

- des traitements portant sur les données personnelles les concernant ;
- de leurs droits.

Cette transparence permet aux personnes concernées de :

- Connaître les raisons de la collecte des différentes données personnelles les concernant ;
- Comprendre le traitement qui sera fait de leurs données personnelles ;

- D'assurer la maîtrise de leurs données personnelles en facilitant l'exercice de leurs droits ;

et ainsi instaurer une relation de confiance.

Les entreprises du Groupe NEHS s'engagent à ne pas se procurer de données personnelles auprès de tiers sans s'assurer au préalable que ces tiers ont les droits nécessaires pour collecter et céder de telles données.

Pour toutes précisions concernant la présente Politique Externe de protection des données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données du Groupe, par voie électronique : **tony.baudot-taj@groupe-nehs.com**.

3. Un traitement des données licite et proportionné

Lorsque nous sommes amenés à traiter des données personnelles, nous le faisons pour des finalités spécifiques : chaque traitement de données que nous mettons en œuvre dispose d'une finalité légitime, déterminée et explicite. Les entreprises du Groupe NEHS s'interdisent de mettre en œuvre un traitement à partir de données collectées de manière illicite.

La collecte de données personnelles a notamment pour objectif une gestion optimale des diverses relations que nous entretenons avec nos clients, salariés et partenaires économiques.

4. Un traitement de données exactes et minimisées

Pour chacun des traitements mis en œuvre, les entreprises du Groupe NEHS veillent à ne collecter et n'exploiter que des données adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Les entreprises du Groupe NEHS veillent à ce que les données soient, si nécessaire, mises à jour et à mettre en œuvre des procédés pour permettre l'effacement ou la rectification des données inexactes.

5. Une protection des données assurée

Les entreprises du Groupe NEHS attachent une importance particulière à la sécurité des données personnelles.

Les entreprises du Groupe NEHS s'assurent que des mesures techniques et organisationnelles sont mises en œuvre pour garantir la protection des données contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle qui pourraient porter atteinte à leur confidentialité ou à leur intégrité.

Lors de l'élaboration et de la conception de projets, ou lors de la sélection et de l'utilisation des différents outils qui permettent le traitement des données personnelles, les entreprises

du Groupe NEHS s'assurent, le cas échéant auprès des éditeurs de tels outils, qu'ils permettent d'assurer un niveau de protection optimal des données traitées.

Les entreprises du Groupe NEHS mettent ainsi en œuvre des mesures qui respectent les principes de protection dès la conception et de protection par défaut des données traitées.

De même, des audits sont régulièrement organisés, et ce afin de vérifier l'application des règles en matière de sécurité des données personnelles au sein des entreprises du Groupe NEHS et de leurs sous-traitants.

6. Des accès aux données encadrés

Les entreprises du Groupe NEHS appliquent des politiques d'habilitation strictes qui permettent que les données personnelles traitées ne soient transmises qu'aux seules personnes autorisées à y avoir accès.

Lorsque les entreprises du Groupe NEHS ont besoin de transférer des données personnelles en dehors de l'Union européenne, elles ne le font que dans le cadre de stipulations contractuelles spécifiques et conformes aux exigences des autorités de contrôles compétentes.

Des droits des personnes respectés

Les entreprises du Groupe NEHS sont soucieuses du respect des droits des personnes concernées par les traitements de données personnelles mis en œuvre et elles reconnaissent de ce fait l'existence des droits suivants :

- le droit à l'information ;
- le droit d'accès ;
- le droit de rectification ;
- le droit à l'effacement (« droit à l'oubli ») ;
- le droit à la limitation du traitement ;
- le droit à la portabilité ;
- le droit d'opposition ;
- le droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données personnelles après la mort.

Les entreprises du Groupe NEHS sont à même de répondre aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées tout au long du traitement, et ce dans le respect des conditions et délais impartis par la réglementation applicable.

L'exercice des droits par la personne concernée s'effectue, sauf demandes contraires, par voie électronique à l'adresse suivante, en justifiant de son identité :

data-privacy@groupe-nehs.com

Les personnes concernées peuvent également exercer leurs droits par courrier postal, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données Groupe à l'adresse suivante :

NEHS Group
Direction Juridique et conformité
DPO
Tour de Lyon
185 rue de Bercy
75012 PARIS.

La personne concernée doit indiquer clairement l'identité du responsable de traitement, ses nom et prénom(s), joindre la copie d'un titre d'identité et indiquer l'adresse à laquelle elle souhaite que la réponse lui soit envoyée.

Par principe, la personne peut exercer sans frais l'ensemble de ses droits. Cependant en matière de droit d'accès, il pourra lui être demandé le paiement de frais raisonnables basés sur les coûts administratifs pour toute copie des données qu'elle demandera

Concernant le droit d'information, nous n'aurons pas l'obligation d'y donner suite lorsque la personne concernée dispose déjà des informations dont elle sollicite la communication.

Elle sera informée si nous ne pouvons donner suite à ses demandes.

Le non-renseignement ou la modification de leurs données personnelles sont susceptibles d'avoir des conséquences dans le traitement de certaines demandes dans le cadre de l'exécution des relations contractuelles et que la demande au titre de l'exercice des droits sera conservée à des fins de suivi.